

Mairie de Monségur
24 Place Robert Darniche
33580 Monségur
Tél. 05 56 61 60 12
contact@mairie.monsegur.eu
www.facebook.com/mairie.monsegur



Ouverture du secrétariat au public :
Du Lundi au vendredi :
8h30 - 12h30 // 14h00 - 17h30
Fermé le samedi matin
Monsieur le Maire :
sur rendez-vous

Responsable légal de la publication : Patrick Debruyne - gazettemonsegur@yahoo.fr - Gazette trimestrielle N° 1 - mars 2024

-LE MOT DU MAIRE-

Chères Monséguraises, Chers Monségurais,
L'arrivée prochaine du printemps est une période propice à la détente, aux sorties. De nombreuses manifestations en perspective pour les mois à venir, qui continuent encore et toujours de contribuer à l'attractivité et au dynamisme de notre bastide. Je remercie les associations organisatrices et leurs bénévoles.
Cette période est également celle de l'élaboration du budget primitif 2024. Les résultats de clôture du budget 2023 reflètent notre volonté et notre détermination de maîtriser nos dépenses et d'augmenter nos recettes pour réaliser nos différents investissements et projets afin de continuer à faire de notre commune « une bastide où il fait bon vivre ». Parmi les prochains projets, la mise en place du stationnement en zone bleue et en épi autour de la place Robert Darniche, de l'aire de camping-car, finition du parking « route du Beysserat », la restructuration de notre complexe scolaire et garderie....
Toujours avec vous, pour vous, près de vous.

Patrick DEBRUYNE, Maire de Monségur

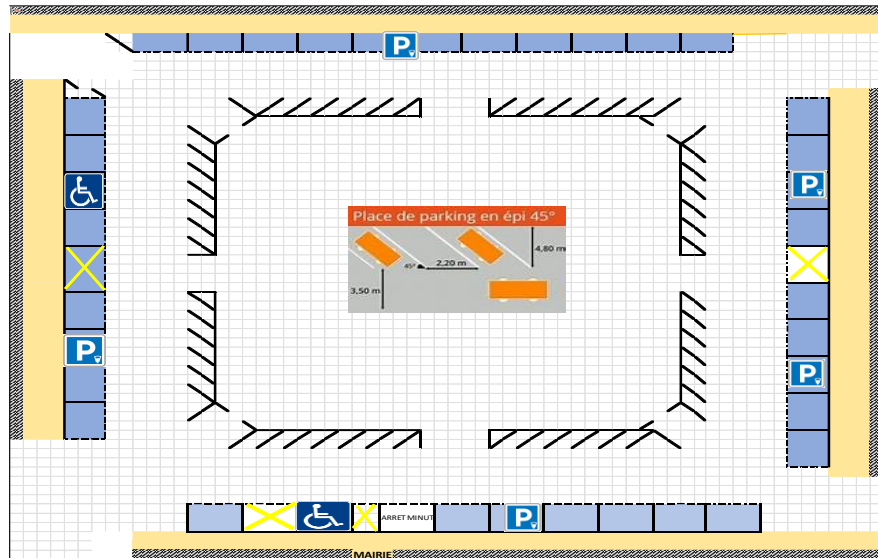
STATIONNEMENT-en zone bleue et en épi

À partir de juin 2024, la place Robert Darniche sera réaménagée avec la mise en place d'une zone bleue du côté des arcades.

Du lundi au Samedi, de 8 h à 19h, limitée à 1 h 30, à l'exception du dimanche et des jours fériés.
Cela va faciliter l'accès des commerçants.

En plus, le stationnement autour de la halle sera organisé en épi, ce qui permettra une entrée et une sortie des places de parking plus faciles. L'objectif de ces modifications est d'augmenter la disponibilité des places et de rendre la circulation dans la zone plus fluide.

À partir de cette date, il sera obligatoire de disposer d'un disque de stationnement.



- FOYER MUNICIPAL -

À l'heure où les manifestations se multiplient, il est nécessaire de rappeler les conditions de location du foyer municipal de Monségur.

Les tarifs en vigueur depuis la rénovation du foyer sont les suivants :

- Gratuité pour les associations monséguraises
- 80 euros pour tout particulier monségurais,
- 160 euros pour toute personne ou association extérieure à Monségur.

Il peut également être demandé une caution de 300 euros.

Attention, un forfait mensuel ou annuel devrait s'ajouter concernant l'usage des poubelles (USTOM).

-ANIMAUX EN DIVAGATION -NOUVEAU SERVICE- PRECISION

Suite à notre article paru dans la gazette du mois de septembre puis du mois de décembre 2023 et à l'interrogation de certains habitants, nous tenions à préciser qu'avant d'acheminer les animaux vers la fourrière animale, **une recherche des propriétaires éventuels sera effectuée.**

Ce service est mis en place à partir du 1er janvier 2024. À partir de cette date, si vous trouvez un animal en divagation merci de vous rapprocher des services administratifs de la mairie.

Renseignements 0556616012

-UN NOUVEAU LOTISSEMENT -GIRONDE HABITAT-

Gironde Habitat est un bailleur social qui propose des logements locatifs et à la vente dans le département de la Gironde. Le lotissement situé chemin de la grange proposera à compter du mois de juin 2024, 36 logements dont deux à la vente : T2, T3 et T4.

Le dossier de candidature de logement social pour ce lotissement est accessible sur <https://WWW.demande-logement-socail.gouv.fr/> ou au secrétariat de la mairie de Monségur.

Vous pouvez créer ou modifier votre demande de logement social en scannant ce QR code



- ELECTIONS EUROPEENNES -

Le dimanche 9 juin 2024, les Français sont invités à élire leurs représentants au Parlement Européen. Ils seront au nombre de 81 élus au suffrage universel direct pour un mandat de 5 ans. Le scrutin se joue en un seul tour.

Pour pouvoir voter aux élections européennes, vous devez être âgé(e) d'au moins 18 ans et être inscrit(e) sur les listes électorales avant le 3 mai 2024. Si jamais vous ne pouvez pas vous déplacer le jour J, pensez à établir une procuration.

Les représentants européens, communément appelés « eurodéputés » appartiennent à des commissions parlementaires thématiques, qui se réunissent à Bruxelles. Elles couvrent les sujets majeurs sur lesquels le Parlement légifère : environnement, immigration, protection des consommateurs, droits des femmes, éducation, transport, budgets ... C'est en leur sein que sont élaborées dans le détail les politiques européennes.

Concernant l'assemblée plénière, elle se réunit, quant à elle, à Strasbourg, siège du Parlement Européen. Le Secrétariat et tous les services « support » sont, eux, situés à Luxembourg.

LES RANDONNEURS DU HAUT ENTRE DEUX MERS

OUBLIES DU « GUIDE MONSEGURAIS »

Président : Olivier JULLET

Les activités le club de randonnée pédestre organise des sorties chaque semaine de septembre à juin : **mardi** : rando Santé® (marche douce sur 4 à 6 km), **mercredi** : marche nordique, **jeudi** : 2 boucles de 8 et 12 km sur le territoire de la CDC du Réolais en Sud Gironde et la CDC Rurales de l'Entre-deux-Mers, **samedi** : marche nordique, **dimanche** : rando sur la journée ou demi-journée sur un secteur élargi (Gironde et départements limitrophes) ; organisation chaque année des séjours de 3 à 7 jours pour nos adhérents autour de la randonnée ; Chaque été, l'association ouvre ses rangs aux non-licenciés pour ses « balades à la fraîche » tous les mercredis soirs des mois de juillet et d'août. Vous pouvez consulter leur programme de randonnées et les rejoindre à tout moment en vous inscrivant sur notre site : www.randorhem.fr

Manifestation : cette association organise tous les ans une manifestation pédestre majeure ouverte à tous appelée « **Escapade en Haut Entre-deux-Mers** », sur un lieu différent à chaque fois.

Pour tout renseignement, nous écrire à : contact@randorhem.fr ou appeler au 06 40 73 65 21

PASSAGE A L'HEURE D'ETE

Dans la nuit du **samedi 30 mars au dimanche 31 mars 2024**, nous passerons à l'heure d'été. Les montres avancent d'une heure : à 2h du matin il sera en réalité 3h du matin. Nous perdons une heure de sommeil mais la bonne nouvelle c'est que les journées seront plus longues et plus lumineuses !

-INSCRIPTIONS A L'ECOLE-

Les pré inscriptions à l'école primaire pour l'année 2024-2025 sont ouvertes et sont à établir à la mairie.

Les pièces nécessaires à l'inscription sont : copie intégrale du livret de famille, copie carnet de vaccination, justificatif de domicile, en cas de séparation le justificatif indiquant les modalités de garde de l'enfant et d'autorité parentale, un certificat de radiation de l'école de provenance dans le cas où l'enfant serait scolarisé dans une autre école. Toute demande doit être faite à guerinmateus@mairie.monsegur.eu. **Date limite d'inscription au 01 avril 2024.**

ZRR, ZONE DE REVITALISATION RURALE - Zoom sur ce dispositif

Les zones de revitalisation rurale ou ZRR regroupent à l'échelle nationale un ensemble de communes reconnues comme fragiles sur le plan socio-économique. Afin de favoriser le développement de ces territoires ruraux, des aides fiscales et sociales soutiennent la création ou la reprise d'entreprise. Sous réserve de remplir certaines conditions, les entreprises peuvent notamment bénéficier d'exonération fiscales et sociales : exonération d'impôts sur les bénéfices, exonération de contribution économique territoriale (cotisation foncière des entreprises CFE, Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises CVAE), exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires ...

Ce dispositif favorise le maintien ou l'implantation de nouvelles entreprises sous certaines conditions d'effectifs et de nature d'activité exercée.

Le dispositif des zones de revitalisation rurales existe jusqu'au 30/06/2024. A compter du 1^{er} juillet 2024, un nouveau dispositif voit le jour : France Ruralités Revitalisation (FRR) en poursuivant les mêmes objectifs.

Pôle Public Médico-Sociale de Monségur - Hébergement temporaire

L'EHPAD du Pôle Public Médico-social de Monségur propose à compter du 18 mars 2024 un service d'hébergement temporaire.

Nous vous accueillons sur une période continue ou discontinue, allant jusqu'à 90 jours par an. Vous disposerez d'une chambre individuelle équipée (télévision, fauteuil, téléphone) que vous pourrez personnaliser avec quelques objets. Une équipe pluridisciplinaire est à votre service pour assurer le suivi de votre accompagnement (médecin, infirmiers, aides-soignants, animateur, ...) Des activités thérapeutiques et de loisirs vous seront proposées tout au long de votre séjour.

Pour qui ? Les personnes de 60 ans et plus, dépendant ou non, vivant à leur domicile seul ou avec un aidant, sortant d'hospitalisation le temps d'un séjour de réadaptation avant le retour à domicile ou dans le cadre d'un répit de l'aidant.

La restauration et le blanchissage sont assurés par l'établissement et compris dans le tarif.

La demande d'admission est à réaliser sur le site internet Via-Trajectoire en remplissant le dossier en ligne.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter Mme Aurélie Blais au 05 56 61 60 50

Déclaration de revenus 2024

La déclaration en ligne des revenus de l'année 2023 débutera dans le courant du mois d'avril 2024.

Depuis 2019, l'ensemble des foyers fiscaux ont l'obligation de déclarer en ligne. Néanmoins, si votre résidence principale n'est pas équipée d'un accès internet ou si malgré l'équipement, vous n'êtes pas en mesure de faire votre déclaration en ligne, la déclaration sur formule papier est possible.

En Gironde, la date limite de déclaration papier est fixée au 20 mai 2024. La date limite de déclaration en ligne est fixée au 30 mai 2024.

Pôle Public Médico-Sociale de Monségur - Accueil de Jour

Le service Accueil de Jour du Pôle Public Médico-social dispose encore de quelques places. Activités, sorties, maintien des relations sociales, répit pour l'aidant...

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 avec ou sans transport.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter Mme Aurélie Blais au 05 56 61 60 50

-ORGUE ET CULTURE-

Dans le cadre de ses activités, l'Association Orgue et Culture vous invite au concert qui sera donné en l'église ND de Monségur, le samedi 13 avril 2024 à 15h30.

Vous pourrez entendre et apprécier un programme de musique baroque et de musique classique interprété par un groupe de musiciens. Orgue Trompette Clarinette - Entrée gratuite Libre participation- Venez nombreux

-FOIRE AUX FLEURS-

L'association Tourisme en Monségurais sera ravie de vous accueillir **Mercredi 8 mai** pour la traditionnelle Foire aux Fleurs avec plus de 50 exposants !

Des fleuristes, des horticulteurs, des pépiniéristes seront présents mais aussi des artisans d'arts qui vous proposeront des créations originales en lien avec le végétal (herbiers, bijoux, poteries,...). Vous pourrez rencontrer toute la journée les associations Passerelle, Troc ton Art, Ô jardins des Kamis et le GAHMS. Les enfants pourront participer aux ateliers créatifs gratuits de maquillage, d'origami, de peinture et de cartes végétales à base de plantes sauvages. Des stands de restauration assureront un large choix de plats à emporter ou à déguster sur place : saucisses, pizzas, menu safrané, fromages, galettes, gaufres, fraises...

Nous vous attendons nombreux.

Foire aux fleurs organisée par Tourisme en Monségurais
Renseignements : foireauxfleurs33580@gmail.com

LES RANDONNEURS DU HAUT ENTRE DEUX MERS

Dimanche 7 avril 2024- Soussac :

Avec les Randonneurs du Haut Entre-deux-Mers, venez participer à l'Escapade en Haut-Entre-deux-Mers. Grande manifestation ouverte au public.

L'édition 2024 fait partie de « Cœur en mouvement » en partenariat avec la Fédération française de randonnée et Sanofi dans le but de promouvoir la pratique de la randonnée pour prévenir les maladies cardiovasculaires.

Au programme 3 randonnées de 12, 20 et 30 km à parcourir sur des parcours balisés à l'aide d'une topofiche fournie et 1 "rando douce" de 5 km conduite par des animateurs.

Renseignement et inscription sur <https://randorhem.fr/sejours/escapade-2024-soussac/>
Contact : contact@randorhem.fr ou 07.66.78.21.49

-VIS TON VIN-

Les 13 et 14 avril, la bastide de Monségur va vivre la seconde édition de Vis ton Vin.

Plus de 60 vigneronnes et vignerons bio, biodynamie et nature seront présents sous la halle pour faire déguster et vendre leur vin. Plusieurs régions de France seront représentées : Bordeaux, Duras, Marmandais, mais aussi Alsace, Beaujolais, Languedoc, ou encore Muscadet et Sancerre.

Le pass deux jours incluant le verre à dégustation est au prix de 7 euros.

De nombreuses animations sont organisées : projections au cinéma, conférences sur la biodynamie et les cépages oubliés, humour avec "Vincent Sulfite et les Affreux Jajas". Deux groupes vocaux seront présents tout au long du week-end, pour allier chanson et dégustation.

Plus d'une quinzaine d'artistes locaux exposent dans les commerces et restaurants de Monségur.

Nouveauté 2024 : l'organisation d'un banquet vigneron sous les arcades le samedi soir et le dimanche midi. Les restaurants de la bastide participants sont au nombre de 4 (Café des Sports, le Dolce, La Barrique et la Fillette, La Salle à Manger). Ils proposent un menu à 25 euros (sur réservation) avec le vin des exposants à prix propriété.

Vis ton Vin est organisé par Tourisme en Monségurais.

-LE CENTRE RESSOURCES DU MONSEGURAI, dispositif du PPMS (Pôle Public Médico-Social)-

Le Centre Ressources du monségurais propose aux personnes de plus de soixante ans l'atelier PHARE sur le mois de mai en partenariat avec l'ASEPT. Ce cycle de 3 ateliers est organisé pour échanger dans un cadre respectueux des expériences et pratiques de chacun et adopter les bons réflexes face aux conduites addictives.


- Réunion d'information **le jeudi 11 avril de 10h à 11h30, / Ateliers les jeudis 16, 23 et 30 mai de 9h30 à 12h.**

Les activités du Centre Ressources du monségurais :

- Ateliers préparation de goûters à l'EHPAD du PPMS (53 rue St Jean à Monségur) : les mardis 9 avril, 7 mai et 4 juin de 14h30 à 16h.
- Les réunions de la PASS (Permanences d'Accès aux Soins de Santé) : les mercredis 3 avril (Prendre soin de son cœur et de son corps... Causons hygiène de vie), 15 mai (C'est quoi une maladie chronique? Notions sur le diabète, l'asthme et l'hypertension) et 12 juin (thème libre) de 14h à 15h30.
- Ateliers poterie les vendredis 5 avril, 31 mai et 28 juin de 11h à 12h.
- L'aide aux aidants : rencontres individuelles et en groupe proposées par la psychologue du Centre Ressources, les dates seront communiquées prochainement, n'hésitez pas à prendre contact avec le Centre Ressources pour plus d'informations à ce sujet.

Le Centre Ressources proposera également courant avril ou mai une conférence sur la prévention des chutes l'aménagement du domicile. Les ateliers sont gratuits, pour tous renseignements et pour vous inscrire contacter Magali au Centre Ressources au 05 56 61 50 60 ou par mail magalie.martinez@ppms-monsegur.fr. Retrouvez le programme sur le site du PPMS : ppms-monsegur.fr

A l'exception des ateliers goûters qui se déroulent sur le site du PPMS (53 rue Saint Jean à Monségur), les activités proposées se déroulent au local du Centre Ressources à Monségur, 11 rue des Victimes.

 Numéros
D'urgence

- N° d'urgence européen : 112 - Pour les personnes sourdes et malentendantes : 114 par sms - Gendarmerie : 17 ou 05 56 71 97 40 - Pompiers : 18 - Samu : 15 - Centre Anti Poison : 05 56 96 40 80 - Sécurité Gaz : 0 810 433 033 - Vétérinaires de garde : 05 56 61 85 80 / - Dépannage EDF : 0 972 675 033 - Dépannage GDF : 0 810 433 033 - Dépannage Eaux (Urgence) : 0 977 401 117 / - Dentiste : 05 24 25 18 51 (rue de l'Eglise) - Pharmacie de garde : 05 56 61 21 61 (n° régional) ou 3237 (n° national) / - Cabinets d'infirmières : 06 07 06 30 25 (rue Latraîne) / 06 59 43 69 89 (rue des Victimes) - Médecins de garde : 05 56 61 21 61 le soir de 20h à 24h // le samedi après-midi de 14h à 20h // le dimanche de 8h à 20h // appeler le 15 / - centre de premiers soins La Réole 05 56 61 56 29

-NOTRE ECOLE-

Les classes de CE2-CM1-CM2 de l'école de Monségur ont travaillé avec le Museum d'Histoire Naturelle autour d'un projet intitulé « Sciences Coop » à la découverte d'espèces menacées. La classe d'Hélène a pu ainsi découvrir l'écrevisse à pattes blanches, la classe d'Emilie le grand rhinolophe (chauve-souris). Les élèves ont souhaité partager leur découverte avec les habitants de Monségur au moyen d'articles dans la gazette, afin de sensibiliser les habitants sur ces espèces menacées

COMMENT SAUVER L'ECREVISSE A PATTES BLANCHES ?

Qui est l'écrevisse à pattes blanches ? L'écrevisse à pattes blanches vit en Europe de l'Ouest dans les cours d'eau frais et non pollués. Elle se reproduit aux alentours du mois d'octobre lorsque la température de l'eau (12°C ou moins) et la durée du jour diminuent. Les œufs, entre 60 et 70, sont pondus le plus souvent dans les deux semaines qui suivent la reproduction. Elle les porte de 6 à 9 mois, les larves naissent au printemps. Au cours de la première année, l'écrevisse, alors appelée juvénile, réalise 7 mues puis devient adulte. Elle se nourrit particulièrement de végétaux aquatiques et terrestres.

Les menaces : Une des menaces importantes qui pèse sur l'écrevisse à pattes blanches est l'écrevisse de Louisiane. Celle-ci a été introduite par l'homme alors qu'elle était en Amérique. Seule, elle ne dérangeait personne. Elle a été emmenée par l'homme dans le Sud Ouest de l'Europe car elle mangeait de tout (elle est très vorace et très résistante) et surtout des algues envahissantes. On a donc pensé qu'elles pourraient venir à bout de la jussie (une algue qui prend beaucoup de place dans les rivières européennes). Malheureusement, l'écrevisse de Louisiane a découpé la plante, ce qui l'a dispersée encore plus vite... De plus, l'écrevisse de Louisiane porte une maladie, appelée « peste de l'écrevisse », qui ne lui fait rien (elle est asymptomatique). En revanche, elle la transmet à notre écrevisse à pattes blanches qui, elle, peut être atteinte et disparaître à cause de cette maladie. Une deuxième menace pour notre écrevisse est le piétinement des berges par le bétail, responsable de nombreuses atteintes dans les cours d'eau en provoquant notamment des pollutions organiques et bactériologiques, en colmatant les fonds des rivières, en dégradant ou supprimant la ripisylve (végétation qui borde les cours d'eau) et en augmentant la température de l'eau. Cela produit la destruction de l'habitat de l'écrevisse. Les tracteurs écrasent aussi leur habitat quand ils roulent sur les berges. L'écrevisse à pattes blanches est également menacée à cause du déboisement : il ne faut pas couper les arbres près des ruisseaux car le soleil va taper sur l'eau et cela va la réchauffer. Ainsi l'écrevisse ne pourra plus se reproduire car elle a besoin d'une eau fraîche. Le réchauffement climatique fait aussi monter la température de l'eau et entraîne les mêmes conséquences pour l'écrevisse. L'écrevisse à pattes blanches a aussi été surpêchée par l'homme pour sa consommation dans les années 1970 – 1980. De nombreux plats étaient préparés à base de cet animal. La surpêche était donc une menace importante pour cette espèce. Dans certaines régions heureusement, la pêche de l'écrevisse à pattes blanches a été interdite en 2019.

Comment la protéger ?

Pour protéger l'écrevisse à pattes blanches, il faut éviter de planter des résineux sur les berges, parce qu'ils font tomber leurs aiguilles dans les ruisseaux. Celles-ci tombent dans l'eau et rendent le milieu acide, cela ne convient pas à l'écrevisse à pattes blanches. La pollution industrielle et agricole rend l'eau toxique pour l'écrevisse à pattes blanches qui absorbe les produits chimiques. Cela participe aussi à la disparition de l'espèce. Il faut donc éviter d'utiliser ce type de produits près des cours d'eau. Nous vous conseillons aussi de relâcher l'écrevisse à pattes blanches lorsque vous la pêchez. De plus, les déchets laissés par certains pêcheurs (bottes, maillot de bain, filets de pêche) peuvent amener des champignons ressemblant à une algue et portant la maladie de la peste de l'écrevisse: cela lui fait perdre ses membres, la rend apathique (toute molle) et son activité devient anormale. Enfin, il est important de ne pas jeter de déchets dans la nature car cela détruit son lieu de vie et peut nuire à sa santé

Le grand rhinolophe

Le grand rhinolophe est une chauve-souris en voie de disparition. Il vit en Europe. Nous avons enquêté sur les raisons de sa disparition à l'aide de différents documents. Après un travail de recherche et d'analyses, nous avons identifié différentes causes de sa disparition. Suite à nos discussions, nous avons proposé plusieurs solutions pour lui venir en aide.

Quelles sont les différentes causes de la disparition du grand rhinolophe ?

La principale cause de la disparition du grand rhinolophe est celle de la destruction de son habitat. En effet, il habite dans les maisons en ruine, les greniers et les grottes. Quand on rénove une habitation, on peut bloquer l'accès à l'endroit où il s'est installé. L'utilisation des grottes pour des visites ou des activités de spéléologie, dérange les chauves-souris dans leur habitat naturel. La fermeture de certaines grottes peuvent les enfermer ou les empêcher de rejoindre leur lieu de vie.

La seconde cause est liée à l'utilisation de pesticides et de produits chimiques. La diffusion d'insecticides et d'engrais vont empoisonner les insectes qu'il mange. Ces produits peuvent aussi empoisonner directement le grand rhinolophe et le tuer. La pollution lumineuse, les éclairages de nuit attirent en masse les insectes, ce qui est un désavantage pour les chauves-souris qui s'exposent, lorsqu'ils attrapent leurs proies, à des prédateurs, dont les prédateurs domestiques comme le chat. Les lumières nocturnes perturbent aussi le cycle de vie de la chauve souris qui se déplace la nuit.

Les haies et les ripisylves diminuent, ce qui empêche les insectes qui y vivent de proliférer alors que c'est un terrain de chasse du grand rhinolophe en été.

Une autre cause de sa disparition est liée aux collisions avec les véhicules la nuit, la chauve-souris est perturbée par les lumières des véhicules.

Quelles solutions pouvons-nous apporter pour venir en aide au grand rhinolophe ?

Depuis 1976, il existe une loi qui protège les chauves-souris, en interdisant de les tuer volontairement.

Nous avons réfléchi à des solutions pour chaque situation. Quand on rénove une habitation ou qu'on isole un grenier, il faudrait toujours laisser un passage suffisant pour laisser rentrer le grand rhinolophe. En ce qui concerne les grottes, on pourrait proposer de limiter le nombre de visites en période d'hibernation (automne, hiver) Si cela n'est pas possible, on pourrait également installer des nichoirs à chauve-souris, facile à réaliser, près de son lieu d'habitation (nous vous proposons un plan de fabrication de nichoirs à la fin de l'article).

Pour ce qui est de l'utilisation des insecticides et des produits chimiques, nous sensibilisons les agriculteurs à utiliser moins de produits et de favoriser des produits plus naturels. Pour diminuer la pollution lumineuse, il faudrait des éclairages automatiques lors du passage des piétons ou utiliser des éclairages de plus faible intensité.. La commune a déjà fait l'effort d'éteindre l'éclairage public la nuit.

Pour augmenter les haies et les ripisylves, on pourrait replanter des arbustes le long du Dropt et autour des champs. Il faudrait aussi ne pas tailler les haies pendant le printemps et l'été pour que les insectes puissent s'y installer et servir de nourriture au rhinolophe